Informations de base

2006/2265(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 6/2006: révision des prévisions des ressources propres RPT et soldes TVA et RNB, diminution des crédits FEOGA et Fonds structurels et de cohésion **Subject** 3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA 8.70.01 Financement du budget, ressources propres 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	PITTELLA Gianni (PSE)	06/12/2004

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2767	2006-11-30

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
31/10/2006	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2006)1410	Résumé
30/11/2006	Publication du projet de budget du Conseil	15635/2006	Résumé
30/11/2006	Vote en commission		Résumé
30/11/2006	Adoption du projet du budget par le Conseil		
04/12/2006	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0444/2006	
12/12/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/12/2006	Débat en plénière		
13/12/2006	Décision du Parlement	T6-0558/2006	Résumé

13/12/2006	Résultat du vote au parlement		
13/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		
30/12/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2006/2265(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/42303

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0444/2006	04/12/2006	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0558/2006	13/12/2006	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	15635/2006	30/11/2006	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2006)1410	31/10/2006	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2006/0995
JO L 402 30.12.2006, p. 0001 Résumé

Budget rectificatif 6/2006: révision des prévisions des ressources propres RPT et soldes TVA et RNB, diminution des crédits FEOGA et Fonds structurels et de cohésion

2006/2265(BUD) - 13/12/2006 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif **6/2006**.

ACTE LÉGISLATIF : 2006/995/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 6/2006 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 13 décembre 2006 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise essentiellement à réduire de **7,373 milliards EUR** les contributions des États membres au budget 2006.

Budget rectificatif 6/2006: révision des prévisions des ressources propres RPT et soldes TVA et RNB, diminution des crédits FEOGA et Fonds structurels et de cohésion

2006/2265(BUD) - 31/10/2006 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n° 6 au budget 2006 visant à prendre en considération un certain nombre de modifications techniques et budgétaires survenues en cours d'année budgétaire.

CONTENU : L'avant-projet de budget rectificatif n° 6 au budget 2006 porte sur la section III – Commission, du budget et couvre les éléments suivants :

- la nécessité de budgétiser une forte hausse des prévisions de recettes, notamment pour revoir les prévisions des soldes TVA et RNB et des ressources propres traditionnelles (pour un équivalent financier de **2,47 milliards EUR**) ;
- la nécessité de réduire les crédits de paiement pour des lignes budgétaires relevant des rubriques :

 Ø **1a** : **FEOGA-Garantie** : la Commission a en effet constaté que la sous-rubrique 1a comportait un large surplus de crédits, pour lequel le présent APBR propose d'annuler les engagements en cas d'excédent budgétaire important. Cette sous-utilisation est due à une évolution des marchés agricoles plus favorable en 2005/2006 et à certaines aides agricoles directes permettant de faire certaines économies,

 Ø **2** : **Fonds structurels et Fonds de cohésion** : l'APBR propose notamment une réduction de 2,5 milliards EUR en crédits de paiement en raison de la sous-exécution chronique du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen notamment en faveur des programmes des Fonds structurels en Espagne (cette diminution pourrait être revue avant la fin de l' exercice 2006 en fonction de l'évolution des dépenses budgétaires en cours d'exercice) ;

 Ø **7** : **Prédhésion** : essentiellement, en raison de la sous-exécution des dépenses des programmes SAPARD, ISPA et du programme destiné à Chypre.

La réduction totale des crédits de paiements se monte ainsi, toutes rubriques budgétaires confondues, à **3,906 milliards EUR**, après prise en compte de redéploiements à partir d'autres rubriques proposés dans le virement global;

- la modification de certains commentaires budgétaires de l'article 1 1 1, concernant le stockage du sucre, ainsi que de l'article 13 03 08 – Fonds européen de développement régional (FEDER) - Assistance technique et mesures innovatrices.

Globalement, le budget de l'UE pour 2006 diminuerait de 860 mios EUR en crédits d'engagement et de 3,907 milliards EUR en crédits de paiement.

Budget rectificatif 6/2006: révision des prévisions des ressources propres RPT et soldes TVA et RNB, diminution des crédits FEOGA et Fonds structurels et de cohésion

2006/2265(BUD) - 13/12/2006 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport budgétaire de M. Giovanni **PITELLA** (PSE, IT), le Parlement européen se rallie totalement à sa commission des budgets et approuve tel quel le projet de budget rectificatif 6/2006.

Ce faisant, le Parlement indique que ce budget rectificatif aura pour effet de réduire de **7,373 milliards EUR** les contributions des États membres pour le budget 2006.

Il rappelle dès lors, une nouvelle fois, son point de vue selon lequel le faible niveau d'exécution des paiements adoptés dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle est, et reste préoccupant et que la Commission doit tout faire pour exécuter les paiements tels qu'adoptés par l'autorité budgétaire dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle.

Dans la foulée, le Parlement indique que la sous-estimation régulière et systématique des recettes devrait être considérée comme une question digne d'intérêt, méritant un examen approfondi.

Budget rectificatif 6/2006: révision des prévisions des ressources propres RPT et soldes TVA et RNB, diminution des crédits FEOGA et Fonds structurels et de cohésion

2006/2265(BUD) - 30/11/2006 - Projet de budget du Conseil

OBJECTIF : présentation du projet de budget 6/2006 tel qu'établi par le Conseil.

CONTENU : le 3 novembre 2006, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 6 au budget général 2006. À ce moment, les chiffres qui y figuraient étaient encore considérés comme provisoires.

En conséquence, la Commission a proposé de présenter les montants actualisés touchant les volets des recettes et des dépenses à un stade ultérieur de la procédure.

Les montants définitifs à prendre en considération ont été communiqués à l'autorité budgétaire le 17 novembre 2006.

La version définitive de cet APBR tient compte des éléments suivants:

- nécessité de budgétiser une forte hausse des prévisions de recettes en ce qui concerne la révision des prévisions relatives aux soldes TVA et RNB, aux ressources propres traditionnelles et aux autres recettes (**2,668 milliards EUR**); conformément à cette révision proposée, les États membres réduiront leurs contributions fondées sur le RNB;

- nécessité de réduire les crédits de paiement pour des lignes budgétaires relevant des rubriques 1, 2 et 7 (**4,706 milliards EUR**), après prise en compte de redéploiements à partir d'autres rubriques proposés dans le virement global.

En outre, la Commission propose de modifier les commentaires de l'article 1 1 1, concernant le stockage du sucre, ainsi que de l'article 13 03 08 – Fonds européen de développement régional (FEDER) - Assistance technique et mesures innovatrices.

Selon la proposition définitive de la Commission concernant l'APBR n° 6/2006, les contributions totales des États membres au budget 2006 seront réduites de **7,374 milliards EUR**.

Le 30 novembre 2006, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif nº 6/2006 sur cette base et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget 6/2006 (voir doc. Conseil *15635/06* ADD 1).